

Motion de la 29e section du CNU

La 29e section du CNU constate l'absence d'avancées significatives sur le dossier de la réforme des statuts des enseignants chercheurs depuis sa motion du 3 février.

En conséquence, elle maintient sa rétention des résultats des qualifications 2009.

Elle attire néanmoins l'attention des candidats sur les directives du ministère concernant les qualifications en suspens, rappelées ci-dessous, et sur le fait que les deux réunions de qualification ont eu lieu avant le 2 avril, date de clôture des candidatures aux postes publiés en 29e section.

La 29e section déplore en outre:

- le maintien en 2009 des suppressions de postes universitaires
- l'affaiblissement programmé du CNRS et des EPST
- le maintien du projet de masterisation des concours de l'enseignement secondaire

Motion votée à l'unanimité des 17 membres présents.